

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Sophie REIGNIER, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS : Bertrand MUCHERY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Décision budgétaire modificative n°3

Rapporteur : Jérôme DELISLE

L'écriture proposée est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	023 – virement à la section d'investissement	20 000 €
----------	--	----------

Par mesure de sécurité, il est proposé de virer 20 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Aucune recette supplémentaire n'est prévue car le budget a été voté en excédent.

Section d'investissement :

Dépenses	2051 – concessions et droits similaires	-6000,00 €
Dépenses	21534 – réseaux d'électrification	-50 000,00 €
Dépenses	2188 – autres immobilisations corporelles	-10 000,00 €
Dépenses	2313 – constructions en cours	+ 6 000,00 €
Dépenses	2315 – installations, matériel et outillage techniques en cours	+ 60 000,00 €
Dépenses	21318 – constructions autres bâtiments publics	+ 20 000,00 €
TOTAL		+ 20 000,00 €

Recettes	021 – virement de la section de fonctionnement	+ 20 000,00 €
----------	--	---------------

La somme de 50 000 € avait été initialement prévue au BP pour la réfection de l'éclairage du stade de foot. Après réception de devis de plusieurs entreprises, le montant doit être revu à la hausse de 10 000 €. De plus, les travaux se poursuivant sur 2027, il convient de basculer la somme du chapitre 21 au chapitre 23.

DEL 26-062

La somme prévue initialement au compte 2313 n'est pas suffisante. Elle concerne les travaux de rénovation à l'école Champ Manon. Les frais de contrôle technique n'avaient pas été prévus dans la somme initiale.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026

Le conseil municipal décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°3.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

